

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### UNION PME-ETI DIVERSIFIE

Part C : FR0011635291

FCP géré par CM-CIC ASSET MANAGEMENT, Crédit Mutuel Alliance Fédérale  
« FIA soumis au droit français »

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Ce FIA est un Fonds d'investissement à vocation générale qui a pour objectif de gestion de chercher à profiter des opportunités offertes par l'univers des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises cotées de Taille Intermédiaire (ETI) de l'Union Européenne et d'instruments de taux, sur la durée de placement recommandée.

Compte tenu de l'univers d'investissement, il n'y a pas d'indicateur de gestion représentatif de la gestion de ce FIA.

Cependant, et uniquement à titre de comparaison de performance a posteriori, le porteur pourra comparer l'évolution du fonds à 80% de l'indice MSCI EUROPE MICRO CAP Index, + 20% de l'EONIA capitalisé.

Les indices sont retenus en cours de clôture/ouverture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis, et tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

Le gérant suit une politique de sélection de valeurs innovantes de tous secteurs et pouvant présenter des caractéristiques financières attractives selon l'analyse de la société de gestion, et de diversification maximale du portefeuille dans le choix non limitatif des sociétés ou de leurs secteurs d'activité. En complément, il pourra investir dans tous titres de taux émis par ces entreprises ou non. Le fonds pourra être diversifié sur 50 à 60 lignes.

Ce FIA n'a pas vocation à investir à la fois en titres de capital et en titres de dette simultanément.

Le FIA investit essentiellement en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises ou de l'Union Européenne, cotées sur des marchés réglementés ou organisés. Ces entreprises ont moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

**Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :**

- De 50% à 100% sur les marchés d'actions, de l'Union Européenne, de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :  
-de 0 à 10% aux marchés des actions de pays émergents
- De 0% à 50% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de l'Union Européenne y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

- De 0% à 100% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne hors euro et de 0% à 10% au risque de change sur les devises hors Union Européenne.

- de 0 à 10% aux risques de marchés autres que ceux de l'Union Européenne.

**Les titres de PME et ETI représentent en permanence 75% minimum de l'actif net, dont 50% minimum en actions de PME et ETI.**

Le FIA peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire
- au-delà de 20 % son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, ou de taux qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10% maximum de l'actif net.
- dépôts, emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale.

**Durée de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans.

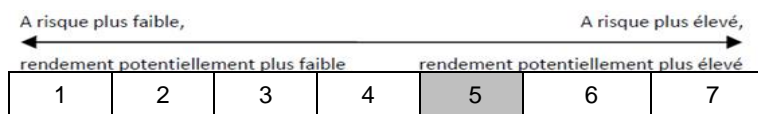
Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai

**Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés tous les jours ouvrés à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée tous les jours ouvrés à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de Bourse de Paris.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé dans cette catégorie en raison de son exposition importante aux actions de PME et ETI dont les cours peuvent connaître des fluctuations importantes et dont la volatilité peut être forte en raison de l'étroitesse de leurs marchés, et aux titres de taux en particulier spéculatifs, dont la sensibilité aux taux d'intérêt peut être forte.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

**Risque de liquidité :** Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés :** L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque de contrepartie :** Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, et les garanties financières), conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour le FIA en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

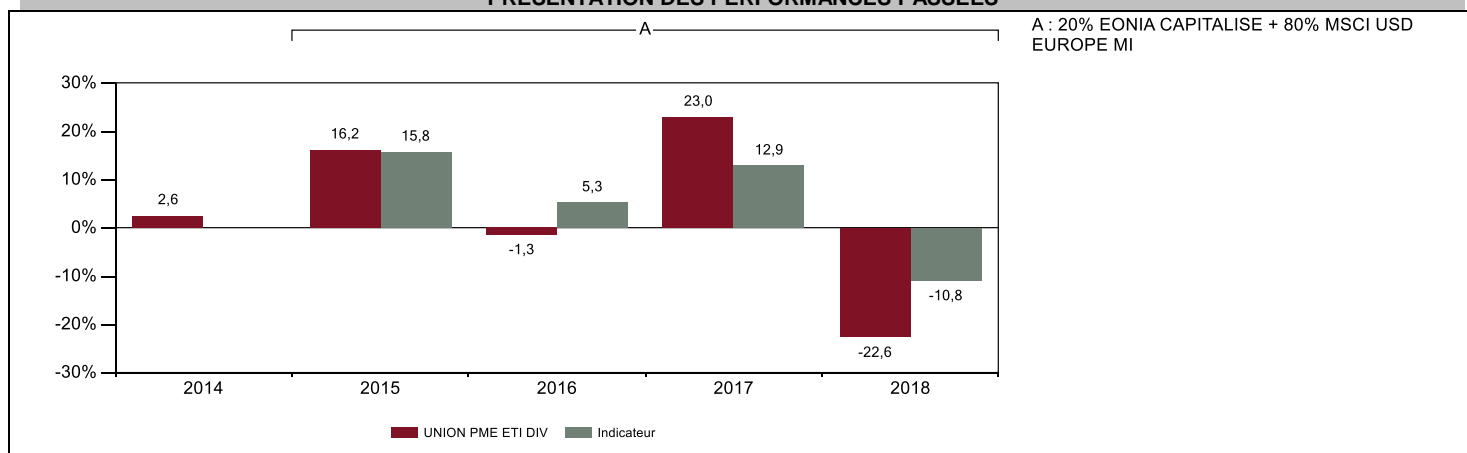
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PONCTUELS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,00% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

**L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.** Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet [www.cm-cic-am.fr](http://www.cm-cic-am.fr).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PRESENTATION DES PERFORMANCES PASSES



**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.** La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de comparaison est calculée dividendes réinvestis et tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

- DATE DE CREATION DU FONDS : 16/12/2013

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : néant

## INFORMATIONS PRATIQUES :

**NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL**

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel):** Le prospectus de du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**CM - CIC ASSET MANAGEMENT**  
**Service Marketing et Communication**  
**4, rue Gaillon – 75002 PARIS**

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE:** Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

**LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : CM-CIC Asset Management.**

**REGIME FISCAL: Le FIA est éligible au PEA-PME.**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FIA peuvent être soumis à taxation. Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de le FIA.

Ce FIA est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
 CM-CIC Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **13/02/2019**